

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*

**Programme de stabilisation des berges de la rivière Maskinongé  
entre la route 138 et l'autoroute 40  
sur le territoire de la Municipalité de Maskinongé  
par la Municipalité de Maskinongé**

**Dossier 3211-02-200**

**Le 5 mai 2006**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme de stabilisation des berges de la rivière Maskinongé entre la route 138 et l'autoroute 40 sur le territoire de la Municipalité de Maskinongé par la Municipalité de Maskinongé répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2002-02-15	Dépôt de l'avis de projet
2002-02-22	Directive – délivrance
2004-09-22	Dépôt de l'étude d'impact (version préliminaire)
2004-09-24	Début de la consultation auprès des ministères et organismes
2005-03-15	Recevabilité – questions et commentaires
2006-02-15	Dépôt de l'étude d'impact (version finale)
2006-02-22	Début de la consultation auprès des ministères et organismes

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, déposé devant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est la stabilisation d'environ 1 500 mètres de berges de la rivière Maskinongé divisés en 11 secteurs et répartis sur cinq années. Ces secteurs sont situés de chaque côté de la rivière entre l'autoroute 40 et la route 138.

La rivière Maskinongé a fait l'objet de diverses interventions anthropiques depuis 1970 qui ont contribué à déstabiliser ses berges. Depuis 1976, 13 glissements de terrain se sont produits le long de cette rivière, dont un majeur en 1992 qui a emporté une maison près de la route 138. À l'automne 2001, la Municipalité de Maskinongé a fait une demande d'expertise au ministère des Transports (MTQ) en rapport avec cette problématique particulière. Sur la base du rapport d'expert préparé par le MTQ, plusieurs secteurs ont été identifiés comme nécessitant une stabilisation. Quatre de ces secteurs demandaient une intervention immédiate. La stabilisation de ces quatre secteurs de berge a été soustraite de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement par le décret numéro 153-2002 du 20 février 2002.

L'objectif principal du présent projet est de prévenir d'éventuels glissements de terrain, et ce, de façon prioritaire aux endroits où la sécurité des résidents et des utilisateurs des infrastructures localisées à proximité de la rivière Maskinongé risque de devenir problématique. Les travaux prévus consistent à la mise en place d'ouvrages en enrochement servant de contrepoids et de carapace anti-érosion sur une longueur d'environ 1500 mètres répartis sur 11 secteurs de la rivière et mis en place au cours des cinq prochaines années.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'eau;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports - Géotechnique et géologie;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada - Gestion de l'habitat du poisson;
- Transports Canada - Protection des eaux navigables.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

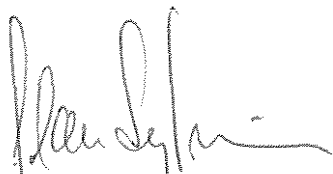
- MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ. *Stabilisation des berges de la rivière Maskinongé – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère de l'Environnement – Rapport final*, préparé par Procean, membre du groupe SNC-Lavalin, septembre 2004, 92 p. et 4 annexes;

- MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ. *Stabilisation des berges de la rivière Maskinongé – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport complémentaire*, préparé par Procean, membre du Groupe SNC-Lavalin, février 2006, 19 p. et 2 annexes;
- MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ. *Stabilisation des berges de la rivière Maskinongé – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Résumé*, préparé par Procean, membre du Groupe SNC-Lavalin, mai 2006, 46 p.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 22 février 2002.

### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Jean Sylvain**, biologiste M. Sc. A. Génie civil - Environnement  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu hydrique

